

N° 10

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
10/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 24

votants 24

OBJET

FINANCES

Avenant à la convention
de télétransmission des actes
budgétaires.

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h31

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures et quinze minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.*

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CUVILLIERS, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, M. TORCHY, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. SENECHAL, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, M. COPPIER, Mme CRIMET, Mme NOISELIET, Mme LEGRAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme SILVESTRE (excusée)
Mme BUIGNET
M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme ROUSSEL
- Mme GUYOT

DELIBERATION N°10

OBJET : FINANCES - Avenant à la convention de télétransmission des actes budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU l'article 205 de la loi de finances pour 2024 relatif à la généralisation du compte financier unique,

VU la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 25 janvier 2010 signée entre la préfecture de la Somme et la commune de Camon,

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 de la convention de télétransmission des actes.

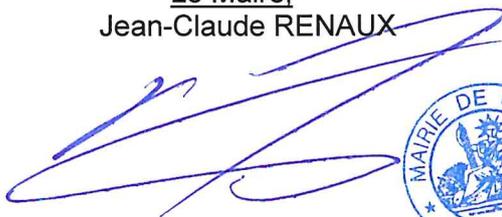
ARTICLE 2 : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que ses avenants le cas échéant.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 16 décembre 2024 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

